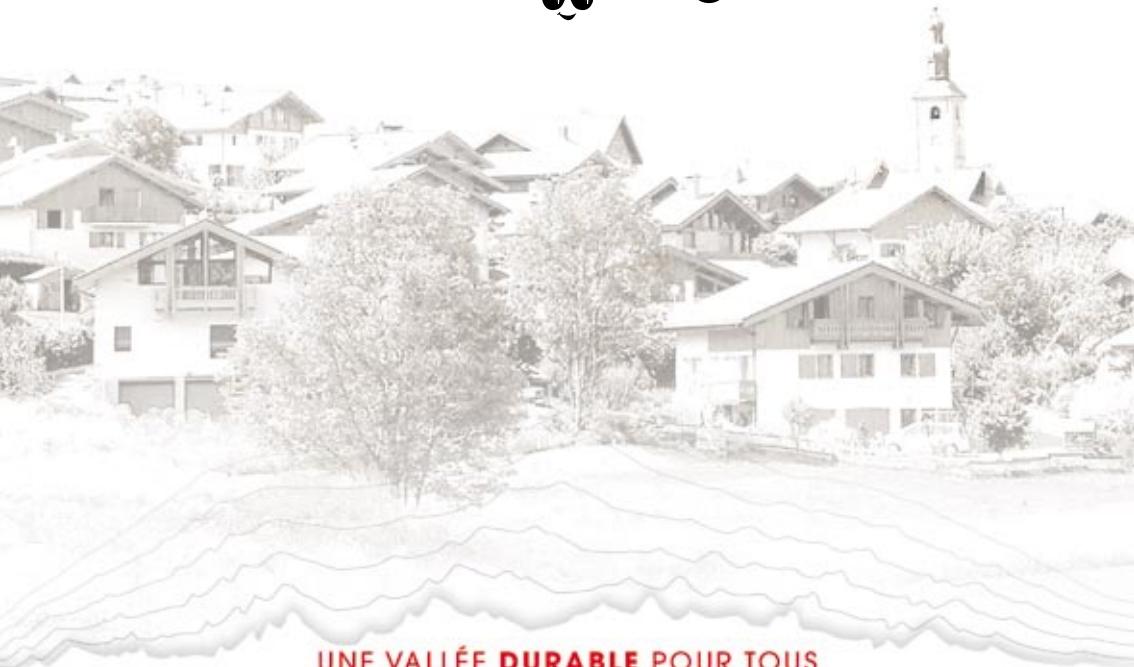


# Macot la Plagne

Document  
à conserver



UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Risques Naturels et Technologiques :  
**LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !**

# LE MOT DU MAIRE

La commune de Macot comme bien d'autres communes montagnardes, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondation, avalanches, glissement de terrain...) ou technologiques (nucléaire, transport de marchandises dangereuses, barrage).

Si Macot n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité et de celle des autres.

**Richard Broche,**  
Maire de Macot La Plagne



## Le site Internet de la commune

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur [www.macot-laplagne.com](http://www.macot-laplagne.com)

## IRMA

Institut des Risques MAjeurs  
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble  
Tél. 04 76 47 73 73  
[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

## Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

## Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie  
[www.savoie.pref.gouv.fr](http://www.savoie.pref.gouv.fr)

# > SOMMAIRE

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><b>&gt; 2 MOT DU MAIRE EN SAVOIR PLUS</b></li> <li><b>&gt; 3 LE RISQUE MAJEUR</b></li> <li><b>&gt; 4 L'ALERTE</b></li> <li><b>&gt; 5 LES BONS RÉFLEXES</b></li> <li><b>&gt; 6-7 EN CAS DE RISQUE MAJEUR</b></li> <li><b>&gt; 8-9 INONDATION</b></li> <li><b>&gt; 10-11 AVALANCHE</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>&gt; 12-13 MOUVEMENT DE TERRAIN</b></li> <li><b>&gt; 14 SÉISME</b></li> <li><b>&gt; 15 MÉTÉO</b></li> <li><b>&gt; 16-17 BARRAGE</b></li> <li><b>&gt; 18 NUCLÉAIRE</b></li> <li><b>&gt; 19 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b></li> </ul> |
|--|--|

# Le risque > MAJEUR

Le risque majeur se définit comme UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



## > L'ALERTE

**En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des maires.**

**À l'heure actuelle, la commune de Macot utilise les moyens suivants :**

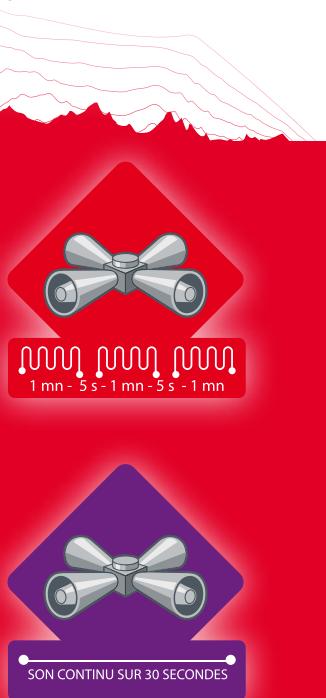
- > **Les Sirènes** situées au Chef lieu et à Plagne Centre
- > **Les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules**, capables de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité
- > **Les messages sur les panneaux lumineux**
- > **Les radios** (103.9 France Bleu Pays de Savoie, 101.5 R' La Plagne) ou **télévisions**

## > Début de l'alerte

**En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.**

**Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.**

- > La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



## > Fin de l'alerte

**Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.**

# Ayez > LES BONS RÉFLEXES !

## > Ce qu'il faut faire...

### > Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



### > Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie (ou éventuellement 101.5 R' La Plagne) :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



### > Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



### > Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.



## > ... et ne pas faire

### > N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



### > Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



# Qui fait quoi EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

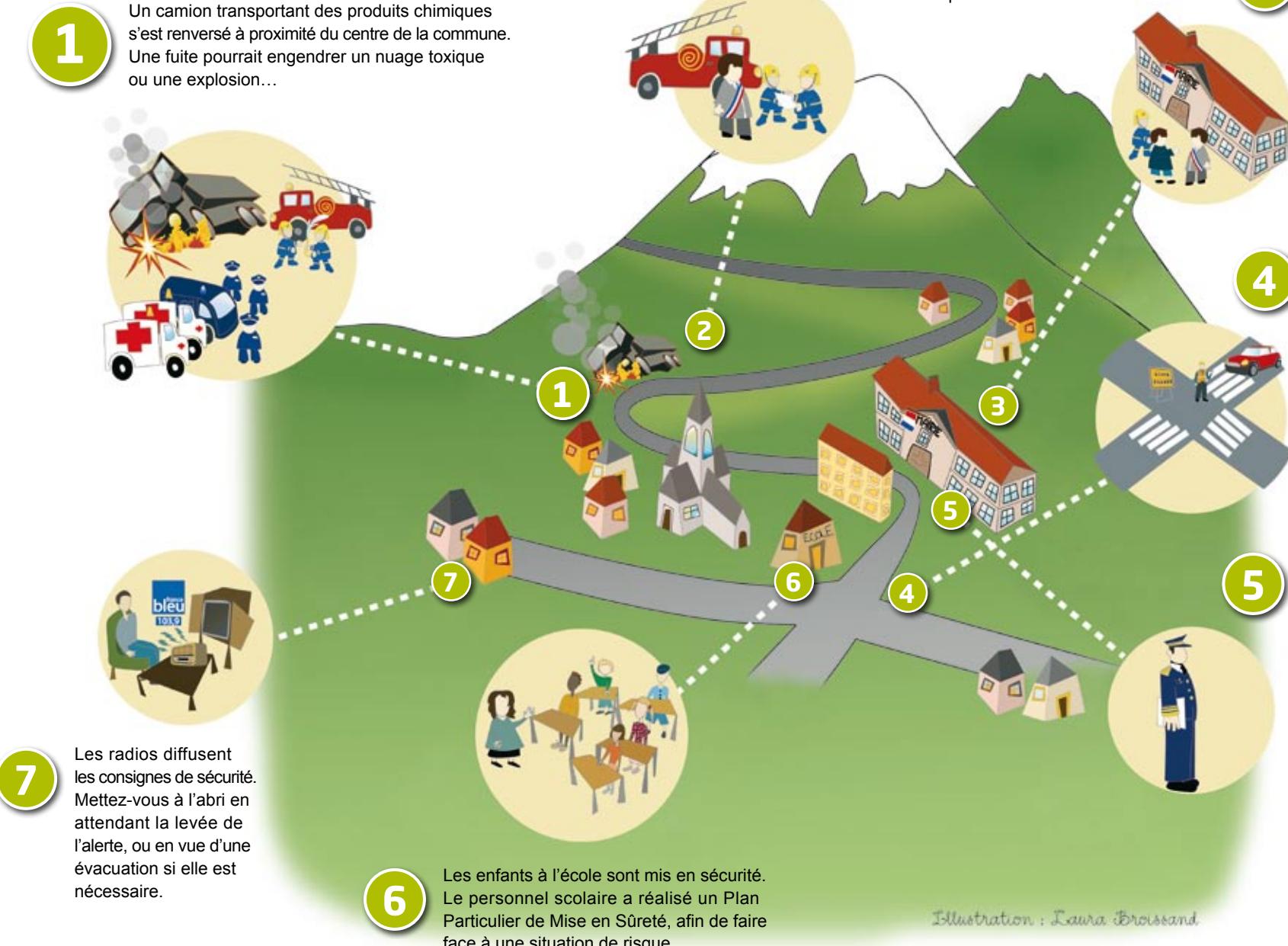


Illustration : Laura Brossard



# Le risque INONDATION



L'Isère et les nombreux torrents qui parcourent la commune de Macot peuvent provoquer des inondations importantes et causer de nombreux dégâts (zones habitées, routes...)

Les crues de l'Isère sont souvent liées à une longue période de pluie et à la fonte des neiges, elles engendrent des débordements et des remontées de nappes pouvant inonder les caves. Elles sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentes que par le passé.

Cette situation s'explique par l'anthropisation du cours d'eau (ouvrages hydroélectriques types barrages ou dérivations) qui masque les petites crues et diminue le débit des plus grosses. Néanmoins, ces ouvrages n'ont pas pour fonction première d'écrêter les crues. Certaines zones urbanisées restent donc inondables en cas d'événement important, comme la zone artisanale des îles et le secteur des Provagnes.

## À savoir

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.
- La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.



## > Restons au sec ! Les mesures de prévention à MACOT

### La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le PIZ (Plan d'indexation en Z) est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement. Pour les zones exposées, il peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.



### Pour l'existant

#### Les travaux de protection

Une plage de dépôts, pouvant stocker 5 000 à 10 000 m<sup>3</sup> de matériaux, a été aménagée sur le ruisseau de Macot. Elle permet d'arrêter les petites laves et de réduire le volume des plus grosses. Le même type de dispositif existe aussi sur le ruisseau de Bonnegarde.

Enfin plusieurs seuils en pierre sont installés le long du ruisseau de Sangot afin de stabiliser le lit du torrent.

### L'entretien des ouvrages et des berges

Les services municipaux procèdent régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.



Le 9 juillet 1981, une crue torrentielle du ruisseau de Macot détruisit trois passerelles et fit une victime.

## > Les bons réflexes

### Consignes générales



### Consignes spécifiques

#### En cas d'annonce de risque de crue de l'Isère



> Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).

> Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

#### Pendant la crue (Isère ou torrentielle)



> Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

#### Après l'inondation

- > Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- > Aérez et nettoyez les pièces.
- > Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



# Le risque > AVALANCHE



À chaque chute, la qualité de la neige varie.

Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent et de la température. Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur.

Sinon c'est l'avalanche...

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanches identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA).

Le risque d'avalanche concerne notamment les secteurs de Belle Plagne (avalanches de La Grande Lognan et du Dou de Caline) et de Plagne Bellecôte (avalanche du Mont Saint-Jacques).

Les dégâts sont provoqués soit par la poussée de la neige, soit par un effet de souffle.



Rocher de la Grande Lognan,  
Belle Plagne (1990)

## > Les bons réflexes Consignes spécifiques

**Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :**

- > Fermez les volets.
- > Écoutez la radio.
- > Évacuez sur ordre.



**Si vous êtes en voiture :**

- > Respectez la signalisation si une route est coupée.  
Ne pas franchir les barrières.
- > Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.

## Événements marquants

### Le 20 janvier 1981

Alors qu'il n'y a encore aucune protection contre ce phénomène, l'avalanche de la Grande Lognan rentre dans le Bâtiment Pierre de Soleil, alors en construction.

Un premier système de défense est alors mis en place avec l'installation de vire-vents, de barrières à neige, de cinq lignes de râteliers et une tourne au pied de la pente.

D'autres avalanches sont ensuite signalées dans cette pente dans les années 80, mais sans provoquer de dégâts.

### Le 22 décembre 1991

Vers 6h du matin, une avalanche se déclenche avec une zone de départ beaucoup plus étendue qu'en 1981. Elle se propage latéralement plus au sud, la tourne est dépassée en plusieurs points faibles. L'avalanche envahit 3 appartements du Bâtiment Pierre de Soleil, faisant une victime et 2 blessés.

Le système de protection a été renforcé depuis, avec le rajout de 3 lignes de râteliers, de filets dans les points faibles de la zone de départ et le reprofilage du terrain en amont de la tourne.

## > Les mesures de prévention à MACOT

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection : certains couloirs sont donc équipés de filets, râteliers et de tourne comme la Grande Lognan. D'autres ont fait l'objet d'une plantation de résineux (Cavard).



**Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée,  
cette pratique comporte des risques :**

### Avant :

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité (arva, pelle, sonde)

Drapeau jaune > **Risque faible**

Drapeau à damier jaune et noir > **Risque marqué**

Drapeau noir > **Risque généralisé**

### Pendant :

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air

**À savoir :** 95% des accidents touchent des skieurs. Ski hors piste, ski de randonnée et alpinisme sont la cause de 92% des victimes d'avalanches.

# Le risque > MOUVEMENT DE TERRAIN



**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.**

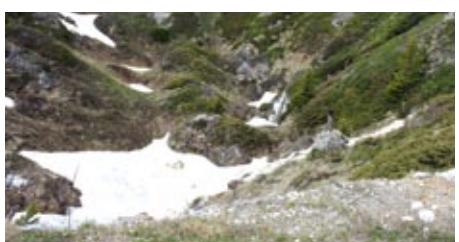
**Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.**

**Sur la commune de Macot, on distingue des affaissements, des glissements de terrain et des chutes de blocs**

## Risque d'affondrement ou d'affaissement

Le contexte géologique (moraines argileuses sur un substrat gypseux) est favorable à la formation de cavités dans le sous-sol et donc d'affaissements. La saturation des terrains en eau (présence de sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutale) joue aussi un rôle moteur dans le déclenchement de ces phénomènes.

De plus, la présence de galeries de mines (Plagne Villages, Plagne Soleil, Macot) aggrave le risque.



Des dolines (petites dépressions dues à un affaissement où l'eau s'accumule) peuvent s'observer sur le Dou du Praz, à Belle Plagne ou encore dans le secteur de Plagne Villages.

Deux chalets dans le lotissement de la Forêt ont ainsi nécessité des travaux de reprise.

La route d'accès à Plagne Centre a également été endommagée, et en 1979 l'inclinaison d'un immeuble a été observée.



## Risque de glissement de terrain

Dès à ce même contexte géologique, des glissements de terrain peuvent se produire dans certains secteurs de la commune, généralement suite à une saturation du sol en eau.

Les secteurs les plus à risque sont ceux en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides.



## Risque de chute de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie...) engendre des chutes de pierres ou de blocs. Ce risque concerne principalement La Roche et Plagne Bellecôte.

## > Les mesures de prévention à MACOT

**La prévision des mouvements de terrain est très difficile.**

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de protection constructives.

**Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs, notamment au droit du hameau de la Roche, entre l'embranchement de Plangagnant et le hameau de la Roche d'en Haut.**



**Pour les glissements de terrain et les affaissements, l'eau est l'ennemi numéro un. La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des buses, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains...**

## > Les bons réflexes

### Consignes spécifiques



**> Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse**

### Après l'événement :



**> Évacuez les locaux touchés**





## Le risque SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaquette adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Macot est classée en zone de sismicité faible (1b), un risque à ne pas négliger.

### Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.



## Le risque SISMIQUE



- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

## Les bons réflexes Consignes générales



### Consignes spécifiques

#### Pendant la première secousse

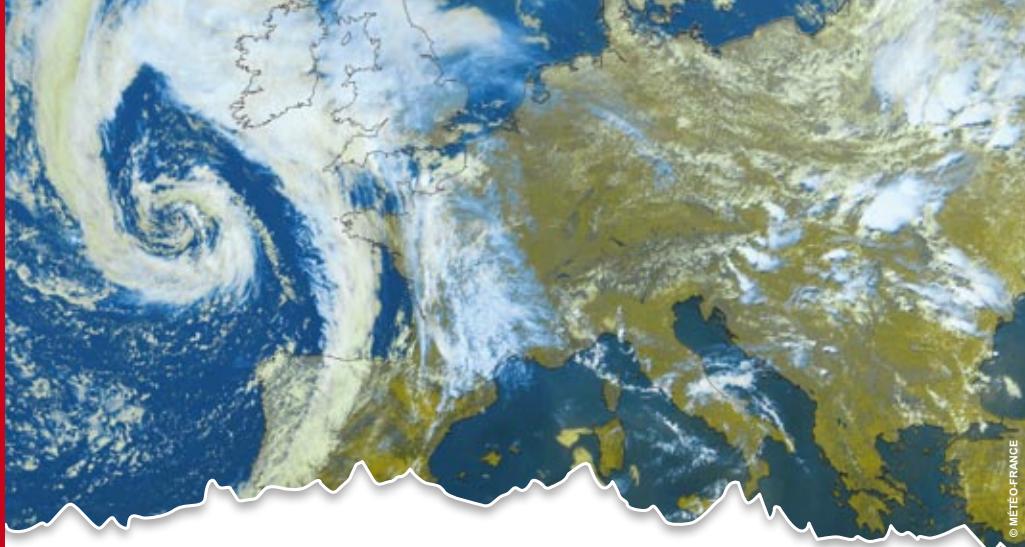
- > Restez là où vous êtes
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.



Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

#### Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.



## Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



**Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Macot.**

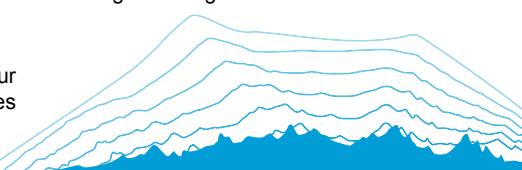
Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

#### Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayées par les médias ou par téléphone au 32 50.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...



## Jouez la prudence, informez-vous !

- > La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.
- > Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.
- > Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

**À savoir :**  
**Les risques météorologiques**

	vent violent		avalanche
	pluie/inondation		canicule
	orages		grand froid
	neige/verglas		

## Le risque BARRAGE

La commune de Macot est située à l'aval du barrage de Tignes.

Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation.

Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonnerait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.



## Les bons réflexes Consignes générales



### Consignes spécifiques

Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes :

- Gagnez la salle polyvalente du chef lieu, n'empruntez pas les ponts.
- Si vous êtes au plan d'eau, n'empruntez pas la passerelle qui mène au parking, mais gagnez les hauteurs par la RD 220 (derrière la voie ferrée)

## ➤ Les mesures de prévention

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation (inspection visuelle, suivi des déplacements, suivi des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...)

Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte. **La rupture d'un barrage n'est pas brutale**, des signes précurseurs seraient observés et permettraient de mettre en place des mesures techniques pour soulager le barrage (vidange) et pour alerter la population afin de procéder à l'évacuation préventive.



Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. La commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan.

## ➤ Onde de submersion du barrage de Tignes (scénario le plus pessimiste)



Source PPI Grand Barrage, Conception : Océane Vibert, APTV 2008.  
BD Ortho 2006- IGN : copie et reproduction interdite



## > Le risque NUCLÉAIRE

**Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.**



Les centrales les plus proches de Macot sont à plus de 100 km (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

## > Les mesures de prévention à MACOT

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

**A savoir :** Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.



## > Les bons réflexes Consignes générales



### Consignes spécifiques

- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- > Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastille d'iode le plus proche :
  - groupe scolaire de Macot
  - salle omnisports Plagne Centre
  - bagagerie Plagne Bellecôte (en période d'ouverture des stations).

## Le risque NUCLÉAIRE

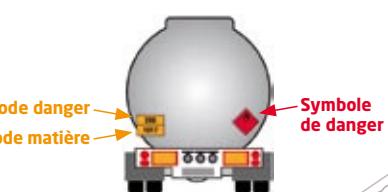


## > Le risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

## > Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

**ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112**

## > Les bons réflexes Consignes générales



### Consignes spécifiques :

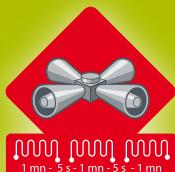
- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- > Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

**Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)**



# > En cas de danger ou d'alerte

## Début de l'alerte



(en dehors du premier mercredi du mois)

## Fin de l'alerte



SON CONTINU SUR 30 SECONDES

## > Consignes à respecter



> Abritez-vous



> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



> Coupez le gaz et l'électricité



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école



> Ne téléphonez pas

## > Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > Pompiers : 18 ou 112
- > Samu : 15 ou 112
- > Police nationale : 17
- > Mairie de Macot : 04 79 09 71 52